

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Thibault, M. Duprey, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 05-04 du 30 janvier 2025

### AIDES FINANCIÈRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE AU TITRE DE SON 12<sup>ÈME</sup> PROGRAMME

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement notamment son article L. 213-9-1,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'approbation du 12<sup>ème</sup> programme par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie le 19 septembre 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le principe du partenariat entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et le département de la Seine-Saint-Denis par la passation de conventions permettant de percevoir des subventions et des prêts, dans le cadre des activités gérées par les services du Département ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de solliciter auprès de l'AESN, le cas échéant, les subventions et les prêts, au titre des dispositions du 12<sup>ème</sup> programme joint en annexe ;



- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département les conventions d'aides ainsi que toutes les pièces et actes nécessaires au titre des demandes de subventions.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*